

# Interfimo

## 50 ans de compagnonnage avec les professions libérales

**Interfimo est la première société de financement créée au service exclusif des professions libérales.** 50 ans après sa fondation, Interfimo poursuit son développement avec et pour les professionnels libéraux en s'appuyant toujours sur ses 3 principes : proximité, expertise et utilité.



Le 24 septembre 1969 était officiellement fondé l'organisme de caution mutuelle, Interfimo (Compagnie Interprofessionnelle de Financement Immobilier et Mobilier). C'est Lionel Hauvespre, issu du secteur bancaire traditionnel, qui a l'idée de créer une société de financement uniquement dédiée aux professions libérales. À l'époque, les professions libérales, qui sont structurées en entreprises individuelles, ont des difficultés à se financer sur le long terme auprès des établissements bancaires. Il concrétise son projet avec les syndicats et les institutions de profession-

nels libéraux, sous l'égide de l'UNAPL. Interfimo va ainsi pouvoir faciliter l'accès au crédit aux professions libérales.

### Proximité, expertise et utilité

Cinquante ans après, la production de crédits pour 2019 va représenter environ 2,3 milliards d'euros. Ce succès n'est pas dû au hasard. L'organisme de financement s'appuie sur trois piliers stratégiques : la proximité, l'expertise et l'utilité.

**La proximité** avec les professions libérales repose non seulement sur la représentation majoritaire des professions libérales au sein du conseil de surveillance, mais également sur la création d'un réseau commercial dès le milieu des années 70. Interfimo ouvre alors ses premiers bureaux à Paris, Lyon et Marseille. En 1980, la société compte déjà dix bureaux. Aujourd'hui, près de 70 bureaux sont répartis dans toute la France.

**L'expertise** d'Interfimo constitue le deuxième pilier de sa pérennité. Chaque année, la société publie des



24 septembre 2019. Jour pour jour, Interfimo fêtait ses 50 bougies.

études sur les prix de cession des entreprises libérales (pharmacies, cabinets d'avocats...) ainsi que des focus sur certaines professions. Elle réalise aussi une veille sur l'évolution de la réglementation au niveau français mais aussi européen.

**L'utilité.** Le troisième pilier est directement lié au rôle de l'entreprise au sein de l'écosystème des professions libérales. Interfimo est utile auprès des professionnels libéraux en les accompagnant dans leurs projets d'installation, de transmission de leur entreprise ou de l'évolution de leur structure, mais aussi en leur fournissant des informations sur leur secteur et ses évolutions. « *Ce qui nous démarque, c'est le fait que nous sommes exclusivement dédiés aux professions libérales. Nous avons près de 200 personnes qui travaillent uniquement pour les professionnels libéraux. Nous sommes totalement imprégnés du monde libéral* », résume Arnaud Loubier, Président du directoire d'Interfimo.

**Interfimo**  
PARTENAIRE ET FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES

## LCL, un acteur historique

Les années 70 marquent un autre tournant important pour la société. En 1972, le Crédit Lyonnais (devenu LCL en 2005) prend 20 % des parts du capital d'Interfimo.

Au fil des ans, LCL devient le partenaire bancaire exclusif avant finalement de détenir 99 % du capital de la société. Pour autant, bien qu'elle soit devenue une filiale de la banque, Interfimo a préservé son autonomie. En réciprocité à cette exclusivité confiée par les professions libérales, LCL s'est engagé à transmettre à Interfimo l'étude de la totalité des besoins de financement de ses propres clients et prospects libéraux. « *C'est ce qui fait à ce jour la taille et la solidité du fonds mutuel de garantie, qui vient, pour fêter ses 50 ans et pour la première fois de son histoire, d'atteindre le cap des 10 milliards d'euros de crédits cautionnés, auprès de 35 000 emprunteurs professions libérales.* » souligne Arnaud Loubier.

## De nouveaux services

Après cinquante ans d'existence, Interfimo envisage de développer de nouveaux services. Le monde libéral

a en effet beaucoup évolué depuis 1969 tant en termes de réglementation qu'en termes juridiques et fiscaux avec notamment l'apparition des SEL (sociétés d'exercice libéral) puis des SPFPL (sociétés de participations financières de professions libérales).

Si le financement reste le cœur de métier de la société, Interfimo souhaite continuer à se développer en offrant de nouveaux produits services pour répondre aux besoins des professionnels libéraux. Par exemple, la société va lancer prochainement une plateforme qui mettra en relation de jeunes pharmaciens souhaitant s'installer avec des pharmaciens qui disposent d'une épargne. L'idée est de permettre aux pharmaciens « primo-accédants » de disposer d'un apport en capital pour monter leur projet d'installation. « *Par notre intimité avec les professionnels libéraux, nous sommes aussi légitimes pour faire des propositions dans d'autres domaines. C'est dans cet esprit que nous venons de transformer notre identité visuelle avec un nouveau logo qui s'ouvre vers l'avenir et une nouvelle signature : « Partenaire et Financier des Professions libérales »* », explique Arnaud Loubier. L'histoire d'Interfimo est donc encore largement devant elle !

Marie Alès